

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT D'AMIENS  
CANTON D'AILLY-SUR-NOYE  
COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU  
80160

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de la commune de SAINT-SAUFLIEU,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

### ARRETE

**Art. 1<sup>er</sup>** : Sont déléguées à Mesdames et Messieurs les adjoints, les attributions suivantes :

**1 – Flore FERRARO :**

- animations, fêtes et cérémonies
- vie culturelle et associative
- information et communication

**2 – Jean-Claude PARMENTIER :**

- gestion du cimetière
- gestion de la voirie et des chemins ruraux
- gestion des bâtiments
- gestion des espaces verts et du fleurissement

**3 – Charline GUENARD :**

- affaires scolaires,
- Restauration scolaire, garderie et Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**Art. 2** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le préfet de la Somme  
Monsieur le Trésorier principal.

Fait à SAINT-SAUFLIEU, le 09 octobre 2023.

**Le Maire,  
Magali CONTANT.**

